



RESSOURCE OFFERTE · CERTIFIÉ QUALIOPi

Faites financer la formation de vos équipes par votre OPCO

Le guide clair pour savoir à quoi vous avez droit
et comment l'obtenir, sans y passer vos soirées.

Un accompagnement PSB FORMA, organisme de formation certifié Qualiopi, Gironde.

1 Avant de parler d'argent

Une formation ne commence jamais par une question de financement. Elle commence par une personne. Un collaborateur qui veut progresser, un manager qui veut mieux embarquer son équipe, un indépendant qui veut passer un cap, un dirigeant qui veut que sa structure tienne la route dans deux ans.

Le vrai point de départ, c'est celui-là : de quoi cette personne a-t-elle besoin pour grandir ? Ensuite, on choisit le bon intervenant, celui qui connaît le métier de l'intérieur. Et seulement à la fin, on regarde le financement.

Le financement n'est pas le déclencheur. C'est ce qui lève le dernier frein : oui, mais cela coûte cher. Ce guide fait tomber ce frein. Dans la grande majorité des cas, la formation de vos équipes peut être prise en charge, en partie ou en totalité, par un organisme prévu pour cela.

2 OPCO, FAF : de quoi parle-t-on ?

En France, chaque entreprise cotise pour la formation. Cet argent ne disparaît pas : il est géré par des organismes dont le métier est de financer la montée en compétences. Selon votre statut, ce n'est pas le même interlocuteur.

Vous avez des salariés ?

Votre interlocuteur est un OPCO, opérateur de compétences. Il en existe onze en France, répartis par secteur. Le vôtre dépend de votre convention collective. C'est lui qui prend en charge tout ou partie du coût de formation de vos salariés.

Vous êtes indépendant ou dirigeant non salarié ?

Votre interlocuteur est un FAF, fonds d'assurance formation :

- AGEFICE pour les commerçants, artisans du commerce et dirigeants non salariés.
- FIF-PL pour les professions libérales.
- VIVEA pour les exploitants agricoles.

LE PRINCIPE

Dans les deux cas, vous cotisez déjà : vous avez donc des droits. Tout l'enjeu est de savoir les activer au bon moment.

3 Qui a droit à quoi ?

Votre situation	Qui finance	À retenir
Vous employez des salariés	Votre OPCO de branche	Prise en charge du coût pédagogique, parfois des frais annexes. Le niveau dépend de la branche et de l'effectif.
Dirigeant non salarié (commerçant, gérant)	AGEFICE	Enveloppe annuelle par dirigeant, à demander avant la formation.
Profession libérale	FIF-PL	Barème par thème et par an, demande en ligne.
Exploitant agricole	VIVEA	Crédit annuel par actif agricole.

Les plafonds et barèmes évoluent chaque année et selon les fonds. Ne vous fiez pas à un montant entendu il y a deux ans : le rôle d'un bon organisme, c'est de vérifier votre éligibilité réelle au moment où vous en avez besoin.

BON À SAVOIR · FISCALITÉ

Le coût d'une formation professionnelle est une charge déductible pour l'entreprise. En revanche, l'ancien crédit d'impôt pour la formation du dirigeant n'existe plus depuis 2025. Méfiez-vous des informations périmées qui circulent encore.

4 Les étapes d'une prise en charge

LA RÈGLE D'OR

On monte le dossier avant la formation, jamais après. Sans accord préalable, pas de remboursement.

- On clarifie le besoin : quelle personne, quel objectif, quel résultat attendu.
- On choisit l'intervenant et le programme détaillé, conforme Qualiopi. C'est ce document qui rend le financement possible.
- On identifie votre financeur : OPCO de branche ou FAF selon votre statut.
- On monte le dossier de demande (devis, programme, convention) et on le dépose.
- On attend l'accord avant de démarrer.
- On forme, on suit, on justifie (émargement, évaluation, attestation). Le financeur verse au vu de ces pièces.

Chez PSB FORMA, les étapes 2 à 6 sont notre métier. Vous n'avez pas à devenir expert en paperasse.

5 Les pièges qui coûtent le financement

- Démarrer la formation avant l'accord de prise en charge. C'est l'erreur numéro un.
- Un programme trop flou : un financeur veut des objectifs clairs, une durée, des modalités d'évaluation.
- Rater les délais de dépôt propres à chaque financeur.
- Croire qu'on n'a droit à rien : les indépendants et dirigeants non salariés ont eux aussi un fonds dédié.
- Confondre les dispositifs. On vise le bon dès le départ.

6 Votre checklist avant de vous lancer

- J'ai identifié la personne et l'objectif de la formation.
- Je connais mon statut : salariés, dirigeant non salarié, libéral, agricole.
- J'ai demandé quel est mon financeur : OPCO de branche ou FAF.
- J'ai un programme détaillé et conforme Qualiopi.
- J'ai un devis daté et une convention prêts.
- J'ai déposé la demande avant la date de formation.
- J'ai reçu l'accord écrit avant de démarrer.

Passez à l'action sans y passer vos soirées

Vérifier votre éligibilité, identifier votre financeur, monter le dossier : c'est notre travail. En un échange, on vous dit à quoi vous avez droit, pour la formation qui fera vraiment grandir votre équipe.

Parler à PSB FORMA →

Appelez directement le 06 63 81 43 82

contact@psbforma.fr · psbforma.fr

Former, ce n'est pas une dépense. C'est un investissement sur les personnes qui font votre entreprise.

PSB FORMA, organisme de formation certifié Qualiopi (au titre des actions de formation). Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 75331759433 auprès du Préfet de région Nouvelle-Aquitaine. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. Ce guide est informatif et ne remplace pas l'étude personnalisée de votre situation.